



NATIONS UNIES UNDA COLLECTION

ASSEMBLEE GENERALE



Distr.
LIMITEE

A/C.2/34/L.134
14 décembre 1979

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session
Point 55 a) de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

Projet de résolution présenté par le Vice-Président de la
Commission (A. Ahsan) sur la base de consultations
officieuses tenues au sujet du projet de résolution
publié sous la cote A/34/L.20

Mesures immédiates en faveur des pays les plus gravement touchés 1/

L'Assemblée générale,

Rappelant que, par ses résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) du 1er mai 1974, elle a décidé de lancer un programme spécial pour fournir aux pays en développement les plus gravement touchés par la crise économique des secours d'urgence et une aide au développement, en agissant d'urgence et pendant la durée nécessaire, au moins jusqu'à la fin de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, pour aider ces pays à surmonter leurs difficultés et à réaliser un développement économique autonome,

Rappelant également que, dans sa résolution 3362 (S-VII) du 16 septembre 1975 relative au développement et à la coopération économique internationale, elle a demandé aux pays donateurs et aux organisations internationales de prendre des mesures particulières en faveur des pays les plus gravement touchés pour les aider à faire face à leurs graves déficits de balance des paiements,

Notant avec préoccupation que le programme spécial en général n'a guère été appliqué,

Consciente de l'insuffisance de l'assistance multilatérale et bilatérale fournie à des conditions de faveur aux pays en développement identifiés comme étant les plus gravement touchés, en dépit des efforts déployés par la communauté internationale,

1/ Au sens de la définition figurant dans la section X de la résolution 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale, en date du 1er mai 1974.

Notant avec une profonde préoccupation la détérioration de la situation économique et financière de ceux des pays en développement qui, étant donné leur faible revenu par habitant, comme indication de la pauvreté relative, de la faible productivité et du bas niveau des techniques et du développement, méritent l'attention en tant que pays les plus gravement touchés par la crise économique actuelle causée par de fortes hausses des prix à l'importation des produits essentiels,

1. Prie le Secrétaire général, agissant en étroite coopération avec les institutions, organes et organismes compétents du système des Nations Unies, de passer en revue et d'étudier rapidement la situation de ceux des pays en développement qui, étant donné leur faible revenu par habitant, comme indication de la pauvreté relative, de la faible productivité et du bas niveau des techniques et du développement, méritent l'attention en tant que pays les plus gravement touchés par la crise économique actuelle causée par de fortes hausses des prix à l'importation des produits essentiels, et de présenter un rapport préliminaire à la première session que le Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale consacrerait aux questions de fond en 1980 ainsi qu'à la quatrième session du Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement, et d'inclure un rapport final dans le rapport analytique qu'il doit présenter à la session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1980;

2. Demande à tous les pays donateurs d'examiner, dans l'intervalle, la possibilité de prêter secours et assistance aux pays qui peuvent être les plus gravement touchés par la crise économique actuelle, en tenant compte de leurs besoins immédiats en matière de balance des paiements et de développement. A cette fin, il faudrait envisager d'urgence, entre autres, les mesures ci-après :

a) Il faudrait ne ménager aucun effort pour augmenter substantiellement l'assistance financière fournie sous forme de dons ou à des conditions très libérales, dans le contexte des engagements contractés lors de la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement;

b) Les pays développés qui ne l'ont pas encore fait devraient prendre dès que possible des mesures pour appliquer les conclusions approuvées dans la partie A de la résolution 165 (S-IX) du Conseil du commerce et du développement;

c) Il faudrait fournir une assistance financière à des conditions favorables, en vue notamment d'éliminer le déficit alimentaire des pays visés et de satisfaire leurs besoins en matière de développement agricole;

d) Les efforts d'industrialisation devraient recevoir une part appropriée des ressources transférées à ces pays compte tenu de leurs priorités en matière de développement;

3. Note que le Fonds monétaire international étudie la possibilité d'établir un système de bonification d'intérêts pour le Système de financement supplémentaire, que le Comité du développement a prié le Conseil d'administration du Fonds de s'employer à rechercher les moyens d'abaisser les taux d'intérêt du Système de financement supplémentaire et que le Fonds a récemment prolongé les échéances des tirages sur le Système de financement élargi; et invite le Fonds à examiner les propositions dans ces domaines;

4. Invite le Fonds monétaire international à prendre en considération, dans le contexte de ses systèmes de financement et des directives y relatives, les effets néfastes de la hausse des prix à l'importation des denrées alimentaires sur la balance des paiements des pays qui peuvent être les plus gravement touchés par la crise économique actuelle;

5. Invite les organismes multilatéraux de développement et de financement à accorder une attention particulière aux besoins en matière de développement et aux besoins immédiats en matière de balance des paiements des pays qui peuvent être les plus gravement touchés par la crise économique actuelle. Dans cette perspective, les organes compétents du Fonds et de la Banque sont invités à continuer d'examiner dans leurs domaines de compétence respectifs les propositions pertinentes contenues dans le schéma de programme d'action concernant la réforme monétaire internationale présenté par le Groupe des 77 à Belgrade.
